

VD_FINDINFO ML / 2012 / 308 vom 6. November 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-11-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_ML___2012___308

FR: VD_FINDINFO ML / 2012 / 308 du 6 novembre 2012

IT: VD_FINDINFO ML / 2012 / 308 del 6 novembre 2012

Regeste

MAINLEVÉE PROVISOIRE | 82 LP

Erwägungen

E. 10

fr. - décompte I. _____ du 18 juin (Clinique X. _____) 582 fr. 65 - assurance W. _____ prorata 151 fr. 80 - assurance maladie I. _____ prorata 331 fr. 48 Il ressort ainsi des pièces au dossier que le solde de contribution à hauteur de 1'075 fr. 93 réclamé pour le mois d'août 2010 par la recourante correspond bien au résultat de l'imputation de la garantie de loyer de 4'200 fr. sur le montant non versé de 5'275 fr. 93. On constate par ailleurs que le montant de 1'075 francs 93 résulte de l'addition des quatre déductions (assurance maladie et assurance W. _____) contestées que l'intimé entendait opérer sur la pension, la déduction de la garantie étant quant à elle prise en compte. Le prononcé entrepris consacre ainsi une double déduction du même montant. III. En définitive, le recours doit être admis et le prononcé réformé en ce sens que l'opposition formée au commandement de payer n° 5'970'557 de l'Office des poursuites du district de Lausanne est définitivement levée à concurrence de 1'071 fr. 21 avec intérêt à 5 % dès le 14 juillet 2010, de 1'075 fr. 93 avec intérêt à 5 % dès le 1^{er} août 2010, de 6'000 fr. avec intérêt à 5 % dès le 1^{er} septembre 2011 et de 6'000 fr. avec intérêt à 5 % dès le 1^{er} octobre 2011. Les frais judiciaires de première instance, arrêtés à 360 fr., sont mis à la charge du poursuivi. Celui-ci doit payer à la poursuivante la somme de 1'860 fr. à titre de dépens et de restitution d'avance de frais de première instance. Les frais judiciaires de deuxième instance, arrêtés à 360 fr., sont mis à la charge de l'intimé. Celui-ci doit payer à la recourante la somme de 860 fr. à titre de dépens et de restitution d'avance de frais de deuxième instance.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.